

Réf: Dossier N° 067246

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SCHIMAH »

Siège social Abidjan, Williamsville, WILLIAMSVILLE, Lot 118, Ilot Bandama

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/12/2021 , et enregistrés au CEPICI le 24/12/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SCHIMAH »

Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES, DE PERSONNES ET TOUTES AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES. Et pour la réalisation de l'objet social :L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Williamsville, WILLIAMSVILLE, Lot 118, Ilot Bandama

Dirigeant(s) : M SOBO-AVOAKA MONNI ALEXANDRE PHILIPPE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-08581 du 31/12/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°42351/GTCA/RC/2021 du 31/12/2021

